
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 29 DEC 2023

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 23-01646 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent précédemment placés sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de quarante-cinq (45) élèves Techniciens Supérieurs en Imagerie Médicale, session 2023, sont déclarés admis en remplacement des candidats défaillants.

Ce sont :

Admis

RANG	NOM ET PRENOM (S)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE NAISS.
1°	SOME SAANOU-ANOU	000418-122-13	B14582907	31/12/95
2°	KEITA SALIF	001826-122-06	B15431322	22/10/97
3°	GOUETA OUASMANE	004856-122-09	B14648552	31/12/97
4°	OUEDRAOGO ALASSANE	003276-122-10	B17219378	01/01/98

Arrêté la présente liste à quatre (04) admis.

Défaillants

RANG	NOM ET PRENOM (S)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE NAISS.
1°	KABORE BERNARD	002163-122-04	B13970272	11/12/02
9°	SOUBEIGA WEND NONGA RODOLPHE	003022-122-09	B9765422	20/06/97
13°	BOURGOU DIABAROU	001855-122-03	B10717841	31/12/99
28°	PARE KALILU	000699-122-06	B14792985	07/05/92

Arrêté la présente liste à quatre (04) noms.

lg

Les candidats déclarés admis sont invités à prendre attache avec l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général





Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Etalon